

Le CAUE de l'Hérault recrute un architecte urbaniste conseiller en CDI

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault est une association, mise en place par le Conseil départemental de l'Hérault en 1979 dans le cadre de la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977. Il a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en adéquation avec le contexte local et les enjeux du territoire. Son action se situe en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre.

Le CAUE de l'Hérault est composé d'une équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de salariés. Il intervient sur l'ensemble du département. Son siège est à Montpellier.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, conformément à ses statuts, le CAUE développe une activité de conseil auprès des collectivités et des particuliers ainsi que des actions de sensibilisation, de formation et d'information pour tout public : élus, professionnels du cadre de vie et porteurs de projets, milieux scolaires et particuliers.

La définition de l'emploi

Il s'agit d'un emploi partagé entre travail de réflexion et travail de terrain, hors de toute mission de maîtrise d'œuvre. Sous l'autorité de la direction du CAUE, et en concertation avec les membres de l'équipe, cet architecte urbaniste conseiller devra :

- Conseiller les collectivités dont les communes, seul ou avec d'autres intervenants, dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture, en milieu rural ou urbain, sur des sujets variés dont ceux des espaces et équipements publics, du patrimoine, avec le souci d'intégrer les enjeux environnementaux à tous niveaux,
- Aider à la décision en établissant des supports d'analyses et des diagnostics, aider à la définition d'objectifs, animer des groupes de travail, faciliter les partenariats avec les services de l'État, du Département et autres collectivités territoriales, des établissements publics ... et définir des démarches de projet,
- Offrir une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée,
- Participer à l'information, la sensibilisation et la formation des élus, des professionnels du cadre de vie en collaborant à l'animation des journées, ateliers thématiques sur le territoire départemental
- Rédiger des articles, participer à la conception de plaquettes d'information ou de vulgarisation,

- Fournir des conseils aux particuliers ou aux entreprises dans le cadre de constructions neuves ou de réhabilitation,
- Participer aux actions de sensibilisation en milieu scolaire ou auprès du grand public, dans le domaine de l'architecture notamment, en complémentarité avec le chargé des actions de sensibilisation et de pédagogie.

Les compétences et le savoir-faire relationnel

Avec une formation d'architecte et urbaniste, il bénéficie :

- d'une expérience des pratiques professionnelles dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, associée à une sensibilité aux enjeux du paysage, du développement durable et de l'environnement au sens large,
- d'une expérience et de compétence en matière de programmation, d'une maîtrise des procédures d'urbanisme, de l'environnement, d'aménagement et des règles des marchés publics,
- d'une connaissance des politiques publiques de protection patrimoniale et environnementale et du fonctionnement des collectivités territoriales, d'une connaissance du droit de la construction,
- d'une capacité d'écoute et de conciliation, de pédagogie,
- d'une capacité d'animation et de conduite de réunions, de prise de parole en public et de communication (écrite et orale) avec les partenaires extérieurs du CAUE,
- d'une capacité d'adaptation aux différents publics qui peuvent solliciter le CAUE, élus, professionnels, citoyens, publics scolaires,
- d'un goût prononcé pour la pédagogie, appuyé sur une culture architecturale solide y compris contemporaine,
- d'une aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et d'une autonomie dans l'organisation du travail personnel incluant une restitution des informations nécessaires au bon fonctionnement du CAUE,
- d'une pratique des techniques de dessin et des outils informatiques sous environnement Mac (Word, Excel, Power Point, Indesign, Photoshop, Illustrator) et une connaissance des outils SIG (Qgis...).

Rigoureux et disponible, il devra travailler en équipe et rechercher les complémentarités qui lui permettront de mener à bien ses missions.

Les modalités :

- Poste de salarié du secteur privé à durée indéterminée avec période d'essai de trois mois
La base horaire de la structure est de 35 heures. La base horaire hebdomadaire du salarié est de 32 heures soit 138h67 mensuel.
- Salaire selon expérience et convention collective nationale ADITIG des CAUE.
- Poste à pourvoir **dès septembre 2019**, basé à Montpellier, comprenant des déplacements sur le département.
- Permis de conduire indispensable.
- Impossibilité d'exercer à titre professionnel toute mission de maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre sur la totalité du territoire du département de l'Hérault.

La candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- le parcours professionnel comprenant une sélection de quelques pièces graphiques.

Les candidatures sont à envoyer avant **le 24 mai 2019** à :

Madame Julie GARCIN-SAUDO, Présidente du CAUE de l'HERAULT
19 rue Saint-Louis, 34000 MONTPELLIER

Avec sur l'enveloppe la mention « candidature à un poste d'architecte urbaniste »

Renseignements auprès de Rosa INACIO, assistante de direction,
rosa.inacio@caue34.fr - 04 99 133 700